

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20260804_P_092
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec « Emmanuelle LEGER », psychomotricienne, pour des temps de formation, des séances théoriques visant à apporter aux professionnels des connaissances et des outils sur le développement de l'enfant en faveur des équipes des Accueils de loisirs et des dispositifs CLAS.

Le Président,

N° 20260804_P_092

Décide

OBJET

De signer une convention avec :

**Emmanuelle LEGER
Psychomotricienne,
4 rue Traversière
42660 SAINT GENEST MALIFAU**

Pour des interventions auprès des équipes des Accueils de Loisirs et des dispositifs CLAS. Cet accompagnement comprend des séances théoriques visant à apporter aux professionnels des connaissances et des outils sur le développement de l'enfant. En complément de ces séances théoriques, des interventions seront réalisées directement au sein des structures afin d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre des outils et des pratiques abordés lors des formations, en tenant compte des réalités de terrain et des besoins spécifiques de chaque équipe.

Dates : Du mois septembre au mois de décembre 2026

Participants : Equipes des accueils de loisirs et Clas : Pierre Royon/Les Galarés/Saint Ferréol d'Auroure/ Aurec sur Loire

Lieu : Accueils de loisirs et CLAS du territoire

Montant : 4743€ TTC frais de déplacement inclus

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 4 aout 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260804-20260804_P_092-AU
Reçu le 09/09/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

